

**DIPER**

Bourg-en-Bresse, le 07 novembre 2023

Affaire suivie par :  
Stéphanie COMMARET  
Céline DUBIEF  
Tél : 04 74 45 58/58 49  
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

10, rue de la Paix  
BP 404  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

L'inspectrice d'académie  
directrice académique des services  
de l'éducation nationale de l'Ain  
à

Mesdames les enseignantes et messieurs  
les enseignants du premier degré public

S/c de mesdames et messieurs les inspectrices  
et les inspecteurs de l'éducation nationale

**Objet :** Appel à candidatures N° 2 relatif à 1 postes de conseiller pédagogique du premier degré (CP1D) mission GENERALISTE à pourvoir à titre provisoire.

**Pièce(s) Jointe(s) :** Le **formulaire de candidature** et l'**annexe correspondant à la fiche de poste**.

⇒ **1 Poste de conseiller pédagogique du 1<sup>er</sup> degré en circonscription GENERALISTE.**

L'enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription à compter de la date d'affectation provisoire.

Nombre et Nature des postes et sa circonscription		Fiche de Poste
1 CP1D GENERALISTE	BAGE	<a href="#">Annexe 1</a>

\* Le candidat retenu sur ce poste sera affecté à titre provisoire sur la totalité de l'année, il reste titulaire de son poste ou de celui obtenu lors du mouvement.

Le dossier de candidature, constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de la fiche de candidature en annexe devra être adressé pour le **mercredi 15 novembre 2023 au plus tard**, à votre inspecteur de circonscription qui après avis le transmettra à la division des personnels pour le **vendredi 17 novembre 2023 à 12 h 00 délai de rigueur**. Les candidatures parvenues au-delà de cette date ne pourront être prises en compte.

La commission d'entretien se réunira le **lundi 20 novembre 2023 dès 12 h 30** à la **circonscription de BAGE**.

Les candidats seront informés par courriel adressé sur leur adresse académique (prenom.nom@ac-lyon.fr) de l'horaire de leur entretien.

Les candidats retenus seront **nommés à titre provisoire à compter du lundi 27 novembre 2023** sur le poste sur lequel ils ont candidaté.

Pour l'inspectrice d'académie, directrice académique  
des services de l'éducation nationale de l'Ain  
et par délégation,  
Le secrétaire général



François MULLETT

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Poste CP1D GENERALISTE

NOM : ..... Prénom : .....

Téléphone portable : .....

Adresse électronique professionnelle : .....@ac-lyon.fr  
(adresse sur laquelle sera envoyée la convocation à l'entretien)

Titulaire d'un CAFIPEMF :  OUI  NON

→ A envoyer à l'IEN de circonscription au plus tard le mercredi 15 novembre 2023  
qui le transmettra à la division des personnels pour le vendredi 17 novembre 2023 à 12 h 00

### Avis motivé de l'IEN de la circonscription d'origine

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
L'inspecteur(rice) de l'éducation nationale

Descriptif des missions ([Cirulaire n° 2015-114 du 21-7-2015](#))

**Le conseiller ou la conseillère pédagogique premier degré exerçant en circonscription** est un ou une professeur(e) des écoles déchargé(e) d'enseignement pour exercer le métier de formateur ou formatrice. Il ou elle exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur ou l'Inspectrice de l'Éducation Nationale en charge de circonscription dont il ou elle est le collaborateur direct ou la collaboratrice directe. Il ou elle a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il ou elle peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription.

**Missions**

- Il ou elle participe activement à la vie de l'équipe de circonscription (réunion d'équipe, intelligence collective, agenda partagé...) et échange de façon régulière sur son action avec l'IEN.
- Il ou elle peut être amené(e) à représenter l'IEN lors de réunions ou événements particuliers.
- Il ou elle a la charge de dossiers thématiques et disciplinaires répartis entre les différents membres de l'équipe de circonscription. Il ou elle construit alors des ressources en lien avec ces dossiers.
- Il ou elle peut être assistant de prévention.
- Il ou elle peut être évaluateur ou évaluatrice externe dans le cadre de la démarche nationale d'évaluation d'École.
- Il ou elle participe activement (conception, intervention, coordination, évaluation) aux actions de formation organisées par la circonscription et dans le cadre des pôles de formation.
- Il ou elle participe activement au continuum de formation des enseignants et enseignantes du premier degré (formation initiale, continuée et continue).
- Il ou elle assure l'accompagnement professionnel des PE et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école. Il contribue à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative.
- Il ou elle favorise la mutualisation et le travail en équipe des enseignants et enseignantes qu'il accompagne dans l'appropriation des innovations et des résultats des recherches didactiques et pédagogiques.
- Il ou elle apporte son concours à l'élaboration et au suivi des projets d'école.
- Il ou elle accompagne la mise en œuvre et l'analyse des évaluations nationales avec les équipes d'école.
- Il ou elle encourage les innovations et les réussites pédagogiques et contribue à leur diffusion.
- Il ou elle participe aux conseils écoles-collège.
- Il ou elle s'engage lui-même ou elle-même dans un parcours personnel de formation continue pour conforter et étendre ses champs d'expertise.
- Il ou elle inscrit son action dans le cadre du pilotage départemental du schéma directeur de la formation continue. Il ou elle collabore au sein des collectifs départementaux de formateurs et formatrices.
- Il ou elle peut être amené(e) à apporter sa contribution à la réflexion départementale ou académique (EAFC) dans le cadre de groupes de travail, à concevoir des sujets de concours, et participer à des jurys de recrutement, d'examens ou de concours.
- Il ou elle répond aux demandes d'aide ou de conseils des enseignants et enseignantes et apporte son soutien à ceux d'entre eux et celles d'entre elles qui se préparent à des examens professionnels tels que le CAFIPEMF ou le CAPPEI.
- Il ou elle peut être référent « éducation nationale » pour des étudiants en Master 2 MEEF durant leurs stages.

Dans le cas où il ou elle se voit confier la mission NUMÉRIQUE, il ou elle fait partie du collectif départemental numérique et inscrit son action dans le cadre suivant.

- Il ou elle organise et encadre la formation numérique des enseignants et enseignantes, au niveau de la circonscription et du département. Pour cela, il ou elle s'appuie sur les ressources du collectif numérique.
- Il ou elle assure l'accompagnement et le suivi des projets numériques, notamment dans le cadre des projets d'école, des évaluations d'école et des appels à projet nationaux, académiques ou en lien avec les collectivités territoriales.
- Il ou elle assure la formation technique et didactique nécessaire lorsque du matériel informatique est livré dans une école.
- Il ou elle tisse des relations partenariales (collectivités territoriales, associations).

- Il ou elle assure une veille professionnelle dans le cadre du numérique éducatif.
- Il ou elle assure à l'équipe de circonscription le soutien pour le déploiement des activités qui nécessitent un usage d'outils et solutions numériques.

Il ou elle consacre 50% de son temps de travail au numérique.

### Compétences et aptitudes

- Amener les enseignants et enseignantes à analyser leurs pratiques professionnelles par un regard objectif, de l'aide et des conseils.
- Faire preuve de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement.
- Aider les équipes à identifier les besoins des élèves et à construire des réponses pédagogiques adaptées.
- Travailler en équipe.
- Communiquer, échanger pour construire des formations, des solutions.
- Développer son appétence pour les recherches scientifiques et didactiques.
- Faire preuve de loyauté envers l'institution.